COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

MÉTHODE DE CONDUITE DU CHANGEMENT

La CFDT en exige le respect pour protéger la santé des postières et postiers

L'accord sur la qualité de vie au travail, conclu le 22 janvier 2013 avec les organisations syndicales FO, CFDT, CGC-UNSA et CFTC, a conduit à installer à La Poste une nouvelle méthode de conduite du changement et un droit d'alerte sociale. Cette dernière précise que dans le cadre du bien-être au travail des postières et postiers, pour un même service, un délai de 2 années entières doit impérativement s'écouler entre deux projets consécutifs de réorganisation.

Site F3C

Le devoir de mémoire s'impose

La méthode de conduite du changement a fait suite au grand dialogue et au rapport KASPAR. En imposant le respect de 2 années entre chaque réorganisation elle nous rappelle les impacts que peuvent avoir des réorganisations successives sur la santé physique et morale de ses personnels. Il serait bon de ne jamais l'oublier…

Pourtant certains territoires sont frappés d'amnésie

Certains territoires sont apparemment frappés d'amnésie et proposent dans cette période d'inflation galopante d'y déroger par le biais de la politique contractuelle, moyennant une prime « ONE SHOT » de 150 à 200€ selon le nombre de mois amputés. En clair, ces DEX sont prêtes à acheter les agents contre un nouveau projet de réorganisation d'un service déjà réorganisé il y a moins de 2 ans. Une prime ne maintient pas en bonne santé.

Pour la CFDT, de telles pratiques sont inacceptables

Dans une période de fortes transformations, la BSCC doit mettre ses actes en conformité avec son discours. L'engagement pris le 6 septembre dernier de ne pas mettre en place de projet pouvant dégrader les conditions de travail des agents doit être respecté. La CFDT y mettra un point d'honneur comme elle l'a toujours fait, pour protéger la santé et les conditions de travail de toutes les postières et de tous les postiers.

Adhérez en ligne

AVEC LA CFDT,
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

F3CCFDT
F3CCFDT
F3C-CFDT
F3C.CFDT.FR

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
+33(0)1 56 41 54 00 – https://f3c.cfdt.fr - f3c@f3c.cfdt.fr

23T0321
MARS 2023